

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 28 février 2014
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Noël JACQUEMOUD le :

**Département de la
Haute-Savoie**

Commune de LA MURAZ

74560



**Jeudi 06 mars 2014 à 20h15
en Mairie, salle consulaire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :	13
présents :	12
votants :	12

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : JACQUEMOUD Noël, PERINET Nadine, GREILER Jean-Claude, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, BOVAGNE Pascal, DUFRENE Jean-Marie, DUPONT Marie-Ange, DURET Jean-Pierre, JANIN Yannick, TOULLEC Étienne, VIRET Sylvie

Excusé : 0

Absent : LEMAIRE Michel

Secrétaire de séance : TOULLEC Étienne

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marie DUFRENE est arrivé en cours de séance, après le vote de l'affectation de résultat.

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler. Madame Sylvie VIRET en émet une au sujet des contrats de bail à ferme. Elle souhaite remplacer la phrase « Il est envisagé de mettre à bail à ferme des terrains communaux pour être exploités par des agriculteurs » par « Il est envisagé de mettre à bail à ferme des terrains communaux exploités par des agriculteurs ».

➤ ***Le Conseil Municipal,***

Ayant entendu la demande de Madame Sylvie VIRET,

Après en avoir délibéré,

- ***Décide de ne pas apporter de modification au procès-verbal de la séance du 06 février 2014***
- ***L'Approuve ainsi :***
 - ***voix pour : 10***
 - ***voix contre : 1.***

2. Acceptation du compte administratif 2013

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, il présente les comptes administratifs du Budget Principal, dressés pour l'exercice 2013, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - TTC - (E-Magnus)						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2012	0,00	272 778,85	298 133,79	0,00	25 354,94	0,00
Opérations de l'exercice 2013	643 886,89	1 029 211,94	403 475,68	549 658,58	1 047 362,57	1 578 870,52
Total report 2012 et exercice 2013	643 886,89	1 301 990,79	701 609,47	549 658,58	1 345 496,36	1 851 649,37
Résultats de Clôture de l'exercice 2013	0,00	385 325,05	0,00	146 182,90	0,00	531 507,95
Restes à réaliser à reporter en 2014	0,00	0,00	33 198,21		33 198,21	0,00
TOTAUX CUMULES (report 2012, exercice 2013 et RAR 2014)	643 886,89	1 301 990,79	734 807,68	549 658,58	1 378 694,57	1 851 649,37
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	658 103,90	185 149,10	0,00	0,00	472 954,80

Il quitte ensuite la salle le temps du vote.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Approuve le compte administratif de l'exercice 2013.*

3. Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Approuve le compte de gestion de l'exercice 2013.*

4. Restes à réaliser

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2013 est intervenue le 31 décembre 2013. Pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	33 198,21 €	0.00 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, ils seront à reporter sur l'exercice 2014.

- *Le Conseil Municipal,*
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Approuve l'état ci-dessus*
 - *Dit que cette écriture sera reprise dans le budget de l'exercice 2014.*

5. Affectation du résultat 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section	Bilan de Clôture 2013		Affectation du résultat		
Section Fonctionnement	Exédent 2012 (002)	272 778,85 €	Compte 002 (BP 2014)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2013)	472 954,80 €
	Total des Recettes	1 029 211,94 €			
	Total des Dépenses	643 886,89 €			
	Résultat de l'exercice	385 325,05 €			
	Résultat à affecter F	658 103,90 €			
Section Investissement	Bilan de Clôture 2013		Affectation du résultat		
	Déficit 2012 (001)	298 133,79 €	Compte 1068 (BP 2014)	Excédent de fonctionnement capitalisé	185 149,10 €
	Total des Recettes	549 658,58 €			
	Total des Dépenses	403 475,68 €			
	Résultat de l'exercice	146 182,90 €	Compte 001 (BP 2014)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2013)	-151 950,89 €
Résultat à affecter I	-151 950,89 €				

Résultat à affecter F+I	506 153,01 €
------------------------------------	---------------------

Résultat affecté F+I	506 153,01 €
---------------------------------	---------------------

- *Le Conseil Municipal,*
après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - *Approuve ces affectations.*

6. Ouverture de crédit

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2014.

Pour ce faire, il propose de voter l'ouverture de crédit suivante qui sera reprise dans le prochain budget :

Chapitre- article	Chapitre	Article	Montant
21 58	Immobilisations corporelles	Matériel et outillage technique	1357.20 €

- *Le Conseil Municipal,*
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- *Approuve cette proposition,*
 - *Vote cette ouverture de crédits.*

7. Décision prise par délégation

Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les aliénations énoncées ci-dessous :

- parcelles E 1801, 1803 et 1900 situées à « La Mouillette ».

8. Questions diverses

Programme Local de l'Habitat 2014-2019

Ce programme porté par la Communauté de Communes Arve et Salève est articulé sur les 5 axes suivants :

- poursuite d'une politique locale de l'habitat respectueuse de la qualité de vie (en favorisant la « production » d'une offre foncière adaptée en termes de coûts et de localisation, la mixité sociale, les logements écologiques et l'habitat durable, la maîtrise des ressources foncières...)
- développement d'une offre de logements qui répond aux besoins des ménages (répartition sur l'ensemble du territoire intercommunal de logements neufs et sociaux, répondant à tous les profils de ménages...)
- intervention sur le parc existant (identification et amélioration des logements vétustes ou énergivores, lutte contre les situations de vacance...)
- réponse aux besoins en logements des publics spécifiques (évaluation des besoins spécifiques : gens du voyage, personnes handicapées...)
- poursuite du pilotage opérationnel de la politique locale de l'habitat par la CCAS positionnée en pilote de l'habitat.

Monsieur le Maire informe que cette charte préconise pour notre commune, une production de 7 logements neufs par an sur ces 6 prochaines années dont 2 logements sociaux. Cela pourrait aboutir à 42 nouveaux logements d'ici à 2019 dont 12 sociaux.

À noter

Prochaines organisations à prévoir sur la commune par la nouvelle équipe municipale :

- Congrès de l'Économie Alpestre le 25/04/2014
- 13 juillet (animation)
- Cérémonie intercommunale du 11 novembre.

Séance levée à 22h30

Affiché le : 13/03/2014

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

TOULLEC Étienne

JACQUEMOUD Noël

BOVAGNE Marie-Noëlle :	BOVAGNE Pascal :	DUFRENE Jean-Marie :	DUPONT Marie-Ange :
DURET Jean-Pierre :	GREILER Jean-Claude :	JACQUEMOUD Noël :	JANIN Yannick :
LARUAZ Jean-François :	LEMAIRE Michel : Absent	PERINET Nadine :	TOULLEC Étienne :
VIRET Sylvie :			